Conseil Intercommunal
Législature 2026-2031

À tous les membres du
Conseil intercommunal de l'APEJ

Chavannes-de-Bogis, le 11 novembre 2026

CONVOCATION

À l'assemblée du Conseil intercommunal de l'APEJ du

Mardi 24 novembre 2026 à 20h00

Au théâtre de Terre Sainte (route du Jura, 1296 Coppet)

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2026
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2026
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026
6. Communications du bureau du conseil intercommunal
7. Communications du comité de direction
8. Élection complémentaire à la commission des finances (1 membre, 2 suppléants)
9. Élection complémentaire à la commission de gestion (2 suppléants)
10. Préavis n° 03/2026 relatif aux autorisations générales pour la législature 2026-2031
11. Préavis n° 04/2026 relatif aux indemnités et vacations du Comité de Direction de l'APEJ, du Conseil Intercommunal de l'APEJ & du Conseil d'établissement (CESCOT)
12. Préavis n° 05/2026 relatif au budget APEJ 2027
13. Postulat T. Morisod « Sauvons l'énergie ; pour une étude énergétique des bâtiments de l'APEJ »
14. Postulat L. Axam « Végétalisation des établissements scolaires de Terre-Sainte »
15. Interpellation J. Shellaby « Prévention des abus dans l'accueil pré- et parascolaire »
16. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du conseil intercommunal
17. Divers et propositions individuelles

La séance sera suivie d'une collation.

Nouveauté : en complément des thèmes que vous pourrez aborder spontanément au point « divers », vous avez la possibilité de soumettre vos questions & vœux, à l'attention du CoDir, en amont de la séance (le plus tôt possible), en écrivant à secretariat.ci@apej.ch ou/et presidence.ci@apej.ch. Votre message sera transmis aux personnes concernées, qui pourront apporter un élément de réponse le soir-même de la séance.

Délégué vs. Suppléant : si un délégué ne peut pas participer à cette séance, il doit contacter l'un des suppléants de sa commune afin de se faire remplacer. Il en informe également secretariat.ci@apej.ch avant la séance. Les délégués suppléants surnuméraires n'ont pas le droit de participer aux débats mais ils sont les bienvenus dans le public !

Documents de la séance : toutes les annexes, y compris celles déposées entre l'envoi de la convocation et la date de la séance, sont disponibles sur https://apej.ch/conseil-intercommunal/ dans la partie

protégée « documentation ». N'hésitez pas à contacter secretariat.ci@apej.ch si vous avez perdu le mot de passe ou la marche à suivre pour y accéder.

Pour votre planification, les dates retenues pour les séances du Conseil intercommunal de l'APEJ en 2027 sont :	Mardi 16 mars 2027 Mardi 8 juin 2027 Mardi 23 novembre 2027.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à l'occasion de cette première séance de législature.

Cordialement,

Luc Wolfensberger
Président CI

Noémie Strub
Secrétaire CI

Annexes (envoyées en version papier uniquement aux membres l'ayant souhaité) :

1. Procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2026
2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 (législature 2021-2026)
3. Préavis n° 03/2026 avec le rapport de la commission des finances
4. Préavis n° 04/2026 avec le rapport de la commission des finances
5. Préavis n° 05/2026 avec 6 annexes et le rapport de la commission des finances
6. Postulat déposé par M. Thomas Morisod
7. Postulat déposé par Mme Lucy Axam
8. Interpellation déposée par M. Jason Shellaby